



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/17171
9 mai 1985
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETRE DATEE DU 9 MAI 1985, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU SURINAME AUPRES
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'un mémorandum du
Gouvernement de la République du Suriname concernant la situation extrêmement grave
qui règne actuellement dans la région de l'Amérique centrale.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de ce
mémorandum comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent du Gouvernement
de la République du Suriname auprès de
l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Henri A. M. GUDA

Annexe

Mémorandum du Gouvernement de la République du Suriname

Le Gouvernement de la République du Suriname est vivement préoccupé par la situation extrêmement grave qui règne actuellement dans la région de l'Amérique centrale.

Le Gouvernement du Suriname a suivi la détérioration de la situation dans la région et n'a cessé non seulement de dénoncer comme des violations du droit international les actes d'ingérence et d'intervention dans les affaires intérieures d'autres Etats, mais également de rejeter la coercition politique et économique, en particulier contre de petites nations.

A cet égard, le Gouvernement du Suriname a toujours fermement appuyé les efforts déployés par le Groupe de Contadora pour parvenir à la coopération, la paix et la stabilité dans toute la région de l'Amérique centrale.

Pour ces raisons, le Gouvernement de la République du Suriname déplore l'embargo commercial imposé par le Gouvernement des Etats-Unis contre le Nicaragua.

Le Gouvernement du Suriname met sérieusement en doute l'argument utilisé par les Etats-Unis, à savoir que le Nicaragua a suscité une crise aux Etats-Unis, pour justifier l'imposition d'un embargo qui affectera non seulement le Nicaragua mais également l'économie de ses voisins.

De l'avis du Gouvernement du Suriname, cet acte unilatéral des Etats-Unis d'Amérique a sérieusement ébranlé le processus de recherche de la paix dans la région de l'Amérique centrale engagé par le Groupe de Contadora.

Le Gouvernement du Suriname estime donc que la communauté internationale devrait exhorter le Gouvernement des Etats-Unis à annuler ces mesures et à reprendre le plus tôt possible le dialogue engagé à Manzanillo (Mexique) avec le Gouvernement du Nicaragua afin que ces deux gouvernements puissent régler leurs différends par des moyens pacifiques.

Le Gouvernement de la République du Suriname s'associe au communiqué publié le 7 mai 1985 par le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés a/ dans lequel le Mouvement des pays non alignés a notamment réitéré sa solidarité indéfectible avec le Nicaragua et demandé qu'il soit mis fin immédiatement à tout acte hostile et à toute menace, attaque et mesure de coercition contre le peuple et le gouvernement de ce pays.

Note

a/ A/39/896-S/17163, annexe.